

11

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES 25 NOVEMBRE

Les violences subies par les femmes constituent la manifestation la plus aiguë de l'inégalité entre les femmes et les hommes. **Battre sa femme était courant au Moyen Âge et parfois conseillé.**



Les violences au sein du couple surviennent suivant un processus identifiable et cyclique. Ce cycle est mis en place et orchestré par l'agresseur, il permet à celui-ci de maintenir son emprise sur la victime. Les violences au sein du couple sont un délit. Elles sont psychologiques et morales, physiques, religieuses, sexuelles, économiques.

1910 le « devoir conjugal » est une obligation : pas de viol entre époux. Les violences touchent tous les milieux et tous les âges.

1975 les associations féministes dénoncent l'existence des violences conjugales et un premier refuge pour femmes battues « FLORA TRISTAN » est ouvert à CLICHY

1980 le viol est un crime et puni de 15 ans de réclusion

1989 le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes lance la 1ère campagne nationale pour dénoncer la violence conjugale

1992 et 2012 lois relatives au harcèlement sexuel

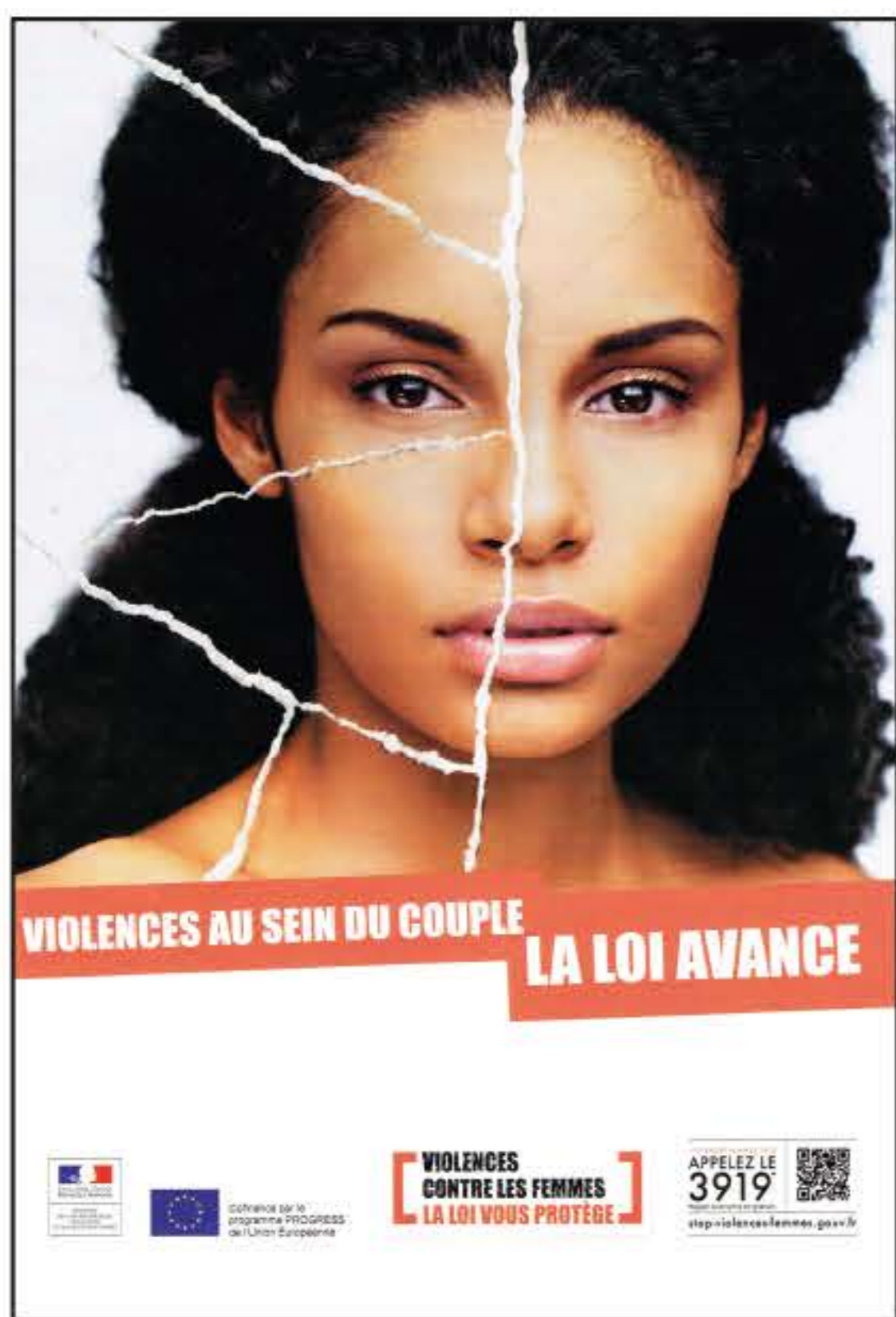
2004 la circonstance aggravante résultant de la qualité de conjoint ou de partenaire de la victime

2006 reconnaissance du viol entre époux et du vol entre époux pour des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne, introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage

2010 reconnaissance de l'incidence des violences sur les enfants et création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement au sein du couple

2014 téléphone grand danger, l'éviction du conjoint violent du domicile devient la règle, stages de responsabilisation pour les auteurs

3919
numéro
unique
d'écoute



Lutte contre toutes les violences sexistes dans la sphère familiale, au sein du couple mais aussi dans l'espace public ou l'univers professionnel

DU COUPLE PAR SEXE ET IMPACT SUR LES ENFANTS EN 2014



Exposition conçue et réalisée par Catherine Alazard, Déléguée régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et Martine Brunswig, Présidente régionale UR-CIDFF



Support : ANJALPTE / Graphisme : DAMIAN